



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

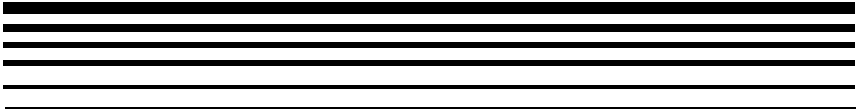
Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



BULLETIN POLITIQUE

POLICY

ISSUE ÉMISSION	DATE		
311	2010	06	25
	Y-A	M	D-J



Commissioner's Directive 714 – Community Correctional Centre Standards

Directive du commissaire 714 — Normes régissant les centres correctionnels communautaires

Why was the policy changed?

CD 714 has been amended following a recommendation made by the Board of Investigation following the death of an offender in a Community Correctional Centre. The recommendation to amend the policy was approved by the Executive Committee.

What has changed?

The policy was changed to clarify the duties of staff and contractors during counts.

- Wording in paragraph 45 was amended to include that all counts will ensure the presence of a live breathing body.
- Wording in paragraph 47 was amended to include the requirement that, consistent with the applicable Standing Order, staff and contractors on the day and evening shifts will verify that the offenders in the facility are alive.

How was it developed?

By the Community Reintegration Branch following the recommendation of a Board of Investigation.

Accountabilities?

Operational managers in Community Correctional Centres are responsible to implement the changes identified.

Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

La DC 714 a été modifiée pour donner suite à une recommandation du comité d'enquête qui s'est penché sur le décès d'un délinquant dans un centre correctionnel communautaire. Le Comité de direction a approuvé la recommandation de modification de la politique.

Qu'est-ce qui a changé?

La politique a été modifiée pour clarifier les tâches des employés et des contractuels dans l'exécution des dénombrements.

- Le libellé du paragraphe 45 a été modifié de manière à préciser qu'il faut s'assurer que les délinquants sont vivants lors de tous les dénombrements.
- Le libellé du paragraphe 47 a été modifié pour y inclure l'obligation pour les employés et les contractuels de service pendant les quarts de jour et les quarts de soir de vérifier que les résidents de l'établissement sont vivants, conformément à l'ordre permanent applicable.

Comment la politique a-t-elle été élaborée?

La politique a été élaborée par la Direction de la réinsertion sociale dans la collectivité suite à la recommandation d'un comité d'enquête.

Y aura-t-il des comptes à rendre?

Les gestionnaires opérationnels des centres correctionnels communautaires sont responsables de la mise en œuvre des changements indiqués.

Who will be affected by the policy?

Staff and contractors conducting rounds in a Community Correctional Centre.

Expected cost?

None

Other impacts?

None

Contact:

- Carmen Long
- A/Director, Community Reintegration Branch
- (613) 947-7924
- Carmen.Long@CSC-SCC.GC.CA

Qui sera touché par la politique?

Les employés et les contractuels qui effectuent les rondes dans les centres correctionnels communautaires.

Quels coûts prévoit-on?

Aucun.

Y aura-t-il d'autres répercussions?

Aucune.

Personne-ressource :

- Carmen Long
- Directrice p.i., Réinsertion sociale dans la collectivité
- (613) 947-7924
- Carmen.Long@CSC-SCC.GC.CA